



Licenciement et contrat intermittent

Par **Sandrine Laffitte**, le **10/02/2009** à **13:18**

Madame, Monsieur,

Formatrice de langues, j'ai signé un contrat intermittent dans une école de langues privée le 15 novembre 2008 et je suis maintenant en CDI. Mon patron m'a demandé la semaine dernière de signer une deuxième charte de l'entreprise avec laquelle je ne suis pas d'accord, alors j'ai refusé. Il m'a dit qu'il était contraint de me licencier.

Ai-je droit à une indemnité de licenciement, même avec un contrat intermittent? Si oui, comment se calcule-t-il?

Merci de me répondre à votre convenance,

Cordialement,

Sandrine Laffitte